



JOURNAL de l'Union Départementale de la Haute-Marne

SOMMAIRE

P.2 Edito de la Secrétaire
Générale de l'UDFO 52

P.3 Edito du Secrétaire Général
de la Confédération

P.4 La vie de l'UDFO 52

P.7 Les formations

P.8 Prévention du harcèlement
moral et sexuel

P.11 La vie de nos syndicats

P.12 Infos de l'AFOC



Comité de rédaction : Le Bureau de l'UD FO 52

UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

4 rue Guyard

BP 90168

52005 CHAUMONT CEDEX

Tél : 03 25 03 09 51

Mail : udfo52@force-ouvriere.fr

 UD FO Haute Marne

Directrice de la publication : Anna MOREL

N°009 – 4ème trimestre 2024

ÉDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

Mes camarades,

Nous quittons l'année 2024 dans un contexte politique plus qu'instable, une ambiance générale morose et ceci pour de multiples raisons.

Beaucoup de camarades n'ont pas été épargnés par la vie et ont été touchés par de tristes événements. Une nouvelle fois, je leur apporte personnellement tout mon soutien.

Nous avons mené quelques combats sur le premier semestre de l'année :

- dans l'éducation nationale contre le choc des savoirs en janvier et février,
- une journée de mobilisation des 3 versants de la Fonction Publique en mars,
- une journée de mobilisation de nos camarades retraités en mars,
- des journées de blocage de la maison d'arrêt de Chaumont en mai,
- une journée de mobilisation à l'agglomération et ville de Saint-Dizier (le 28/06, jour du passage de la flamme olympique),
- des mouvements de grève ont eu lieu chez MIKO et Dom Métalux.



Puis arriva l'instabilité politique suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et ceci restera dans les annales ! 4 Premiers Ministres dans l'année, des gouvernements démissionnaires qui restent plus de temps qu'il ne faut...

A l'automne, un projet de loi de financement de la sécurité sociale injuste a été présenté. Celui-ci prévoyait un effort de 60 Milliards d'euros, effort demandé en trop grande partie aux travailleurs et travailleuses ainsi que de nouvelles attaques contre notre Sécurité Sociale qui fêtera ses 80 ans le 4 octobre 2025. Le rapport de **FO** était en train de s'organiser...

Le gouvernement Barnier a eu recours à l'article 49.3 sur ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, ce qui a mené à sa censure. Les mobilisations ont été suspendues.

Le nouveau gouvernement Bayrou et ses ministres auront la mission de présenter un nouveau projet. Mais nous n'avons rien à attendre d'eux, nous prenons les mêmes et nous recommençons ! Laissez moi rire.

L'austérité est là et bien là, nous allons bientôt savoir à quelle sauce nous serons mangés.

Je le sais mes camarades, les temps sont durs, les fins de mois difficiles et pouvons-nous dire encore les fins de mois. Nos anciens vivaient aussi avec peu de ressources, mais ils se sont battus pour obtenir les acquis que nous connaissons et bénéficions tous à ce jour ! A nous de faire la même chose !!!

Les prochains mois seront difficiles pour les camarades du privé, tout comme les camarades du public à travers la continuité de la casse de notre service public. Les pensions de nos retraités deviennent une variable d'ajustement budgétaire... C'est une HONTE ! Nous ne pouvons plus accepter tout cela !

Nous nous devons d'être unis, solidaires et combatifs face aux défis et batailles qui nous attendent.

Vous pouvez compter sur moi et sur l'UD pour continuer le travail mené, depuis un peu plus de 2 ans, pour vous soutenir et continuer à vous armer à travers les formations et les journées d'information à thème.

Je compte sur vous pour répondre présents à mes diverses sollicitations.

Ne soyons pas résignés.



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

FO

LE GOUVERNEMENT EST TOMBÉ, PAS LES REVENDICATIONS!

La semaine dernière, pour la première fois depuis plus de soixante ans, un gouvernement est tombé à la suite du vote d'une motion de censure adoptée par une majorité de députés. Nous en avons pris acte. Cette issue semblait inéluctable depuis l'élection d'une Assemblée nationale fracturée et la nomination d'un nouveau gouvernement début septembre, dont on savait que la survie était précaire, car privé d'une majorité de députés pour le soutenir.

Ce gouvernement devait notamment présenter un projet de budget. Nous avons alors mis en garde contre de nouvelles coupes budgétaires qui viendraient affaiblir encore les services publics et des mesures d'austérité qui entraîneraient notre pays vers toujours plus d'injustice sociale et de précarité.

Nous avons donc combattu nombre de mesures annoncées, comme la hausse de la taxe sur l'électricité, le report de la revalorisation des pensions ou la hausse du ticket modérateur. Nous nous sommes mobilisés contre le retour du « fonctionnaires bashing », attisé par les provocations du ministre de la Fonction publique et les mesures qu'il défendait : retour des réductions d'effectifs dans la fonction publique, augmentation du nombre de jours de carence et baisse de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, gel du point d'indice et suppression de la prime de maintien de pouvoir d'achat.

Dans un premier temps, nous avons salué l'inflexion de ce gouvernement, décidé à mettre un coup d'arrêt à la dérive des allègements de cotisations patronales, dont le montant approche les 80 milliards d'euros annuels. Nous avons aussi salué un changement de méthode en matière de négociation collective. Ces quelques semaines ont permis

aux interlocuteurs sociaux de reprendre la main en signant trois accords sur l'Assurance chômage, l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social, notamment la fin du plafond des trois mandats pour les élus CSE!

Le gouvernement est tombé, pas nos revendications! Dans la période qui s'ouvre, le rôle de la négociation collective devra être conforté et respecté, tout comme devra l'être la parole donnée. Lorsque sera nommé un nouveau gouvernement, nous irons porter notre cahier revendicatif : augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail, abrogation de la réforme des retraites, défense de l'emploi et de la Sécurité sociale, renforcement des services publics, stopper la désindustrialisation, concrétiser la réindustrialisation et inscrire nos accords dans la loi, ainsi que l'agrément de la convention d'Assurance chômage.

La commission exécutive confédérale l'a redit la semaine dernière, nous sommes prêts à la mobilisation et à la construction du rapport de force pour faire aboutir nos revendications!

**Dans la période
qui s'ouvre, le rôle de
la négociation collective
devra être conforté
et respecté**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

Date des réunions de ses Instances

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Commission Exécutive			9 et 18
Bureau		4	2
Comm. Conciliation			
Comm. Contrôle			

Assemblée Générale de l'UD le 11 octobre 2024

Ce sont environ 240 camarades qui se sont réunis à la Salle des Fêtes de Froncles à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale. Ce changement de lieu a été apprécié de toutes et tous.

La Secrétaire Générale et le Trésorier Général ont pu présenter leurs rapports respectifs et ce fut l'occasion aussi pour certains camarades de monter à la tribune pour faire part de la situation de leur entreprise ou administration.

Cette journée fut présidée par Hélène FAUVEL - Secrétaire Confédérale en charge de l'Economie et du Service Public.

Nous vous remercions pour votre participation en nombre à ce moment important dans la vie de l'UD.

Nous vous donnons **rendez-vous pour le Congrès de l'UD qui aura lieu à Froncles le 10 octobre 2025.**

Vous élirez les nouveaux membres de la Commission Exécutive de l'UD pour les 3 prochaines années et voterez la Résolution Générale qui fixera les objectifs jusqu'en 2028.

La nouvelle Commission Exécutive nommera le ou la Secrétaire Général(e) et les autres membres du bureau seront désignés sur proposition du SG.

Voici quelques photos pour se remémorer cette belle journée.



LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE (suite)



LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE (suite)

Meeting à Paris : le 26 octobre 2024



14 camarades ont fait le déplacement à Paris pour assister au Meeting à la Maison de la Mutualité pour :

- dire non à l'austérité,
- demander l'abrogation de la réforme des retraites,
- demander une augmentation des salaires.

**+ nombreux
+ FOrts ensemble
Tous concernés**

Elections TPE

Des campagnes de distribution de tracts ont été organisées courant novembre à Saint-Dizier, Chaumont et Langres. Je remercie les camarades qui se sont portés volontaires pour ces actions.

Des spots radios ont été diffusés sur MAGNUM la Radio et des sacs à pain ont été distribués dans les boulangeries Haut-Marnaises.



Les résultats au niveau départemental ne seront connus que dans quelques semaines... à suivre

La participation à ces élections est en berne avec 4,07 % cette année.

Au niveau national, FO est arrivée 4ème avec 11,69 %.

Dans le Grand Est, nous sommes 4ème avec 13,68 %.

Nous maintenons notre 4ème place au national, mais perdons une place au niveau régional.



LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE (suite)

Soutien de l'UD lors des mobilisations des retraités (03/12) et des agents de la Fonction Publique (05/12).



Nos camarades retraités se sont mobilisés **contre** le recul de l'indexation des retraites et **pour** la revalorisation des pensions.

Les agents de la Fonction Publique (3 versants) se sont mobilisés pour dire **non** aux 3 jours de carence, **non** aux 10 % de perte de salaire en cas d'arrêt maladie, **non** au gel du point d'indice et à la fin du GIPA.



LES FORMATIONS



PROGRAMME DES STAGES ORGANISÉS À L'UD 52 ANNÉE 2025

Tout salarié a droit, à sa demande, à un ou plusieurs congés de formation économique, sociale ou syndicale dans la limite de 12 jours par an (CFESS). La formation syndicale permet, outre la transmission de contenus théoriques, pratiques et historiques, de regrouper les travailleurs de différentes entreprises, de mettre en évidence les intérêts communs qu'ils défendent et de leur permettre de porter plus efficacement leurs mandats FORCE OUVRIÈRE.

INSCRIPTIONS À FAIRE SUR EFO

Intitulé du stage	Dates
FO 1 ^{er} niveau session 1	13 au 17 janvier 2025
Connaitre ses droits niveau 1	18 au 20 mars 2025
Fonctionnement et communication du Syndicat	2 au 6 juin 2025
FO 1 ^{er} niveau session 2	30 juin au 4 juillet 2025
FO 1 ^{er} niveau session 3	8 au 12 septembre 2025
Je négocie	18 au 20 novembre 2025

INSCRIPTIONS À RENVoyer À L'UD

Intitulé du stage	Dates
Harcèlement Moral et Sexuel	3 et 4 avril 2025
Travail et Handicap	2 au 4 décembre 2025

- **L'inscription sur EFO ne vaut pas pour une inscription définitive. Nous serons peut-être amenés à ne pas valider tous vos choix.**

Le harcèlement moral et sexuel en milieu professionnel constitue un problème majeur, affectant non seulement la santé mentale et physique des individus, mais également l'ambiance de travail, la productivité et l'image de l'organisation.

Le harcèlement moral se caractérise par des comportements répétés visant à dégrader les conditions de travail d'une personne, portant atteinte à sa dignité, à son intégrité physique ou morale, ou créant un environnement hostile. De nombreux employés ignorent ce qui constitue réellement un comportement de harcèlement. Celui-ci inclut des intimidations, des humiliations répétées, ou des comportements cherchant à isoler la personne. Il s'agit souvent de « casser les gens pour les obliger à se casser ! ».

Le harcèlement sexuel, quant à lui, inclut des comportements verbaux ou physiques non désirés, des avances ou des gestes inappropriés. La méconnaissance de ces comportements contribue à leur banalisation et rend difficile la détection précoce des situations de harcèlement.

La prévention et le traitement de ces cas représentent des enjeux cruciaux pour les entreprises et le bien-être des salariés.

Le harcèlement s'attaque à l'intimité et à l'intégrité des personnes, pouvant les fragiliser durablement.

Une entreprise sans politique de tolérance zéro et sans procédures claires pour gérer le harcèlement risque de voir ces cas se multiplier. L'absence de formation sur les comportements à risque et le manque de communication sur les moyens de signalement disponibles constituent des obstacles majeurs dans la lutte contre le harcèlement.

Pour prévenir et traiter le harcèlement moral et sexuel une série d'actions peuvent être mises en place.

La prévention

La prévention commence par l'éducation de tous les membres de l'entreprise, par la formation régulière et obligatoire des employés, des managers, mais aussi des représentants du personnel. Ces formations doivent aborder la définition du harcèlement, les signes permettant de le reconnaître, et les moyens de le signaler. En sensibilisant les employés et les responsables, l'entreprise renforce une culture de respect et de responsabilité.

La direction doit afficher une tolérance zéro

Il est essentiel que les entreprises adoptent une politique de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement moral et sexuel. Cette politique doit être clairement communiquée à tous les niveaux et préciser les comportements inacceptables, les sanctions encourues, et les mécanismes de signalement. Une telle démarche donne aux employés une visibilité sur les conséquences de tels actes et un sentiment de sécurité pour signaler les abus.

Créer des canaux de signalement anonymes et sûrs

Pour réduire la peur des représailles, les entreprises doivent mettre en place des canaux de signalement anonymes, accessibles et sécurisés. Ces dispositifs peuvent inclure des lignes d'écoute, des boîtes de suggestions anonymes, ou des plateformes en ligne. Ils permettent aux employés de se sentir en confiance pour dénoncer les abus.

Former des médiateurs et des référents spécialisés

La présence de médiateurs et de référents spécialisés dans la gestion des cas de harcèlement est une pratique de plus en plus adoptée. Ces professionnels, formés pour écouter les victimes et offrir un soutien adéquat, orientent les procédures de manière impartiale et confidentielle. Ils jouent un rôle clé dans la détection, la prévention et la résolution des situations de harcèlement.

Favoriser une culture d'entreprise respectueuse et bienveillante

Au-delà des politiques et procédures, il est fondamental de développer une culture d'entreprise valorisant le respect et la bienveillance entre collègues. Les dirigeants et les managers doivent être exemplaires dans leurs comportements et encourager un environnement de travail sain. Promouvoir la diversité, l'inclusion et le respect contribue largement à prévenir le harcèlement.

Évaluer et suivre régulièrement les dispositifs

Les entreprises doivent évaluer périodiquement l'efficacité de leurs dispositifs de prévention. Cela peut inclure des sondages auprès des employés, des audits internes, et des bilans des cas traités. Ce suivi régulier permet de maintenir l'engagement de l'organisation dans la lutte contre le harcèlement et de garantir la sécurité et le bien-être des employés.

Renforcer la réglementation en vigueur en matière de harcèlement moral

Il arrive que des harceleurs, en dépit de leur condamnation, continuent leurs agissements. Une pétition a été lancée par Technologia afin de modifier la loi en introduisant une peine plancher. Par exemple, toute condamnation pour harcèlement pourrait être accompagnée d'une interdiction de gérer ou de manager des équipes pendant au moins un an.

La prévention et le traitement du harcèlement moral et sexuel nécessitent une approche proactive et adaptée aux spécificités de chaque organisation. En adoptant des politiques claires, en sensibilisant les employés et en créant des environnements de travail respectueux et inclusifs, les entreprises peuvent limiter les risques de harcèlement et favoriser un cadre de travail sain pour tous.

Les bénéfices de cette démarche dépassent largement la simple prévention des abus : ils améliorent la satisfaction des employés, la productivité, et l'image globale de l'entreprise.

Article de Jean-Claude Delgenes, Président fondateur Technologia

Coordonnées du Groupe TECHNOLOGIA

Mail : standard@technologia.fr

Téléphone : 01 40 22 93 63

**Une formation sur le thème du Harcèlement moral et sexuel
est prévue avec notre partenaire TECHNOLOGIA**

Elle aura lieu les 3 et 4 avril 2025 dans les locaux de l'UD

Si tu es intéressé(e), n'hésite pas à nous le faire savoir par mail : udfo52@force-ouvriere.fr

Nous pourrions accueillir 10 à 15 stagiaires



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LA VIE DES SYNDICATS

Tenue des Assemblées Générales de nos syndicats:

Je vous rappelle que statutairement, tous les syndicats doivent tenir une Assemblée Générale annuelle et ils doivent y inviter la/le Secrétaire Général(e) de l'Union Départementale et de la Fédération.

Pour ce dernier trimestre, les Assemblées Générales suivantes ont été tenues:

- **Hôpital de Montier en Der** le 23 septembre 2024
 - **Secrétaire du syndicat** : Sabine BOUVIN
- **FERRY CAPITAIN** le 30 novembre 2024
 - **Secrétaire du syndicat** : Ali ZERAZA
- **Hachette & Driout** le 6 décembre 2024
 - **Secrétaire du syndicat** : William OLIVO

Si vous êtes en retard dans la tenue de votre Assemblée Générale
n'oubliez pas de l'organiser le plus rapidement possible

Réunion d'informations sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) organisée par les représentants FO pour les agents de la DDT et DDETSPP :



Suite aux différents appels d'offres, les titulaires des marchés ministériels de PSC ont été choisis. Mais comme la santé des agents mérite plus qu'un simple webinaire, les représentants FO ont organisé une réunion d'information le 8 novembre animée par la responsable régionale de la MGEN et le responsable développement du groupe AGRICA.

Quelques dates à retenir pour que vous puissiez d'ores et déjà réserver les créneaux sur vos agendas :

- semaine de l'adhésion du 3 au 7 février avec diverses actions dont **la journée sur le développement et les outils de communication le mardi 4 février** avec la présence de Pascal LAGRUE - Confédéral en charge du développement
- **journée sur le thème de la sécurité sociale le 29 avril** avec la présence d'Eric GAUTRON - Confédéral en charge de la protection sociale
- **le 1er Mai : journée fraternelle à l'UD**



Bonnes nouvelles : électricité moins chère et virements instantanés gratuits

Deux mesures viennent d'être annoncées en ce début 2025 : la baisse du prix réglementé de l'électricité et la gratuité des virements bancaires instantanés.

La baisse du prix de l'électricité : un soulagement pour les budgets

Après plusieurs années de hausse continue (7% en 2022, 10% en 2023, 8,6% en 2024), le prix de l'électricité devrait enfin connaître un recul significatif de 14% (arrêté du 20 décembre 2024 constatant les tarifs de certaines impositions sur les biens et services). Prévu pour début février, il ne concernera pas tout le monde ; seuls les clients ayant opté pour les tarifs réglementés de vente d'EDF – les tarifs bleus - en bénéficieront, idem pour ceux ayant une offre de marché indexée sur ce tarif, soit environ 22 millions de foyers et entreprises (56% des abonnés).

Il est important de noter que cette baisse de 14% inclut déjà l'augmentation prévue de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui passera de 22 euros à 33,70 euros par mégawattheure pour les particuliers à la même date.

Pour un foyer moyen, cette baisse devrait se traduire par une économie d'environ 200 euros par an. Cependant, l'impact exact variera en fonction de la consommation de chaque ménage et du type de contrat souscrit. Il n'est pas certain que la baisse soit uniforme pour le tarif base, celui « heures pleines/heures creuses » (15 millions de clients) et Tempo (600000 clients en 2023).

Par ailleurs, le système heures pleines / heures creuses sera modifié en 2025, avec l'instauration de plages creuses l'après-midi, comme l'a annoncé en fin d'année dernière la présidente de la Commission de régulation de l'énergie, l'autorité administrative qui intervient dans la fixation des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

S'agissant de l'option Tempo, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) prévoit de modifier la méthode de calcul de l'option Tempo à partir de 2025. Cela devrait entraîner une augmentation des tarifs pour les consommateurs ayant souscrit à cette offre d'effacement. On se rappelle qu'en février 2024, le gouvernement avait annoncé une hausse des tarifs réglementés limités à 10%, mais les consommateurs de l'offre Tempo avaient finalement subi une augmentation plus importante (14%).

On rappellera que l'Autorité de la concurrence, dans un rapport publié le 19 novembre dernier, « recommande » au gouvernement de « préparer de manière concrète la disparition » des tarifs réglementés.

La gratuité des virements instantanés : une mesure attendue

Parallèlement à la baisse du prix de l'électricité, la gratuité des virements instantanés s'inscrit dans le cadre de la volonté européenne de favoriser l'innovation dans les paiements. Elle va permettre aux consommateurs de réaliser des virements en temps réel : les transferts d'argent seront instantanés, 24h/24 et 7j/7, quelle que soit la banque et les frais liés aux virements instantanés seront supprimés, simplifiant ainsi la gestion de leur budget. Elle sera effective le 9 janvier. Cette mesure s'étendra progressivement à l'ensemble de la zone euro avant la fin de l'année 2025, puis aux pays de l'Union européenne hors zone euro, comme la Suède ou le Danemark, d'ici à 2028.

Les services de paiement comme PayPal adaptent leurs pratiques en supprimant les frais sur les transferts instantanés au sein de l'Espace Économique Européen.

Les virements SEPA classiques ne disparaissent pas pour autant.